



CONSULAT GENERAL DE FRANCE

SIGNAUSTRASSE 1  
Service de l'Etat Civil  
044-268-85-22 ou 044-268-85-37

**AVERTISSEMENT**

Nous (1)

Reconnaissons avoir été informés que n'ayant pas produit les documents relatifs au divorce de (2)

Notre union pourrait être contestée devant les tribunaux.

Nous sollicitons néanmoins la transcription de notre acte de mariage en sachant que cette publicité ne préjuge pas de la validité de notre union.

(3)A , le

(4)Signature des époux

L'époux

l'épouse